



TRAVAIL POUR ETUDIANTES ET ETUDIANTS DE LA COMMUNE DE FISCHBACH

Administration communale
de
FISCHBACH

En 2026, la commune de Fischbach engagera des étudiants pendant les vacances d'été.

Au maximum 6 étudiants seront engagés pour une durée de 3 semaines.

Les demandes complètes sont à remettre à l'administration communale de Fischbach **au plus tard le 27 février 2026 à 11h30. Tout dossier incomplet sera refusé et toute demande reçue après cette date ne sera plus considérée.**

Si le nombre des candidatures reçues, dépasse 2 candidat(e)s par période, le collège échevinal procédera au tirage au sort entre les candidat(e)s ayant remis un dossier complet au plus tard le 27 février 2026. Les candidat(e)s seront informés dans la semaine du 9 mars de la suite réservée à leur demande.

Les candidat(e)s devront remplir les conditions suivantes :

1. être étudiant(e),
est considéré comme étudiant(e):
 - toute personne qui est inscrite dans un établissement d'enseignement luxembourgeois ou étranger et qui suit de façon régulière un cycle d'enseignement à horaire plein ;
 - toute personne dont l'inscription scolaire a pris fin depuis moins de quatre mois au début du contrat de travail d'étudiant.

Un certificat de scolarité, qui mentionne l'établissement scolaire fréquenté par le (la) candidat(e) est à joindre à la demande ;
2. être âgé(e) de 15 ans au moins à 27 ans accomplis (échéance à la date du 27^e anniversaire) ;
3. résider dans la commune de Fischbach ;
4. présenter l'accord écrit des parents (pour les mineurs) ;
5. joindre une brève notice biographique (CV) mentionnant entre autre la matricule, un numéro de téléphone et, si existante, une adresse email ;
6. joindre une copie de la carte d'identité ;
7. indiquer leur disponibilité dans une des 3 périodes suivantes :
 - du 13 juillet au 31 juillet 2026 inclus ou
 - du 3 août au 21 août 2026 inclus ou
 - du 24 août au 11 septembre 2026 inclus ;
8. la rémunération sera de 80% du salaire social minimum graduée selon l'âge ;
9. disposer de chaussures de sécurité du type S3 lors de l'entrée en service.

Chaque candidat(e) est engagé(e) pour une durée de trois semaines consécutives. La période d'engagement souhaitée ainsi qu'une période alternative est à indiquer, des changements ultérieurs n'étant pas possibles pour des raisons d'organisation. La durée de travail est de 40 heures par semaine, du lundi au vendredi de 07h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Le collège échevinal se chargera de l'organisation des travaux. En cas de non-respect des consignes ou de l'horaire de travail, le collège échevinal pourra procéder au licenciement immédiat.

Genre de travaux à exécuter : tous les travaux en relation avec le service de régie communal.

L'administration communale de Fischbach, (tél : 327084-25, email population@acfischbach.lu) est à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.

Le Collège des bourgmestre et échevins